

nes légales islamiques (ou hûdûd), il a proposé un moratoire, mais il a demandé l'avis de l'université islamique du Caire qui l'a rejeté. Cette affaire a révélé les liens tendus entre ce prédicateur et le Conseil européen de la fatwâ.

Vers un islam français

Ces quelques pages permettront peut-être au lecteur de comprendre à quel point l'Etat et la société française entretiennent des rapports complexes avec l'islam et les musulmans qu'ils soient originaires d'Orient, d'Afrique ou qu'ils soient français. La société française ne semble pourtant

pas encore prête à engager un véritable travail de mémoire sur son passé et ses relations avec le monde arabo-musulman. On est aujourd'hui en droit d'attendre de la part de la l'état républicain qu'il engage enfin un dialogue définitif avec l'islam et avec ses citoyens de confession musulmane. Certains actes politiques, comme l'ouverture des archives sur la guerre d'Algérie, sont plutôt encourageants. D'autres, comme la toute récente loi de février 2005 sur l'enseignement de la période coloniale dans les manuels scolaires français comme «un fait positif», sont par contre inquiétants!

- 1 Selon le Haut Conseil français à l'intégration, environ un million et demi de Français sont de confession musulmane. En comptant les étrangers qui vivent en France et qui ont l'Islam pour religion, le chiffre s'élèverait à environ cinq millions de personnes.
- 2 On ne tiendra pas compte de l'expédition en Egypte de Bonaparte qui fut très brève (1798-1801).
- 3 Ibid., p.76.
- 4 Ibid., p.77. Les auteurs citent J.BASTIER, Le droit colonial et la conversion au christianisme des Arabes d'Algérie, 1830-1962, Annales de l'Université des sciences sociales de Toulouse, fasc.37, 1990, p.33 et CL.-R. AGERON, Histoire de l'Algérie contemporaine, 1877-1954, Paris, PUF, 1979.
- 5 C.H.EBERHARD, M.FERNANDO ET N.GAFSIA, Droit, laïcité et diversité culturelle : l'Etat français face au défi du pluralisme culturel, à paraître dans Revue interdisciplinaire d'études juridiques, n°54, 2005, p.18.
- 6 De nombreuses recherches ont analysé ce phénomène du mythe du retour partagé par les « primo-arrivants ».
- 7 L.-N. PITTA, La force du lien (partie 2/2) sur le site internet : http://www.oumma.com.php3?id_article=438, 5-09-2002, p.1.
- 8 R.REMOND, L'anticléricalisme comme sentiment et force politique dans R.REMOND, Forces religieuses et attitudes politiques dans la France contemporaine, sous la direction., Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques, n°130, colloque de Strasbourg, 23-25 mai 1963, Paris, Librairie Armand Colin, 1965, p. 111-112. L'auteur rappelle très justement que « l'école a été le premier champ d'application de la laïcité, un quart de siècle avant l'Etat lui-même ».
- 9 B.BASDEVANT-GAUDEMET, Le statut juridique de l'islam en France, R.D publ.1996.
- 10 C.-E.HAFIZ et G.DEVERS, op.cit., p. 5.
- 11 Sur ce rappel de la jurisprudence du Conseil d'Etat français, consulter le compte-rendu de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales du jeudi 22 mai 2003.
- 12 Ce principe de laïcité trouve ses premières expressions dans la loi du 2 mars 1882 et dans l'article 17 de la loi de 1886 concernant l'enseignement primaire. Ensuite, la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 a supprimé tout financement du culte, à l'exception des aumôneries et du cas particulier de l'Alsace-Lorraine.
- 13 C.-E.HAFIZ et G.DEVERS, op.cit., p.82.
- 14 F.FREGOSI, Avant-propos dans Lectures contemporaines du droit islamique : Europe et monde arabe, Strasbourg, Presses universi-

taires de Strasbourg, 1004, p.5.

15 M.MESTIRI, L'identitaire et l'universel dans l'islam contemporain, dans <http://www.iiitFrance.net>, 11 juin 2005.

16 A.FINKIELKRAUT, table ronde sur « Ecole et Laïcité » lors des débats de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales du 22 mai 2003, sous la présidence de J.M DUBERNARD.

17 C.EBERHARD, M.FERNANDO et N.GAFSIA, op.cit., p.5.

18 Entretien avec Djamilia BECHOUA, Jérôme HOST et Pierre TEVANIAN, Loi sur la laïcité : analyse d'un consensus programmé dans <http://www.acontresens.com>, octobre 2004.

19 C.EBERHARD, M.FERNANDO ET N.GAFSIA, op.cit., p.10.

20 Ibid., pp.10-11.

21 Cité par Pierre TEVANIAN, op.cit., p.6.

22 C.-E.HAFIZ et G.DEVERS, op.cit., p.143. Les auteurs citent un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 25 novembre 1994 dans l'affaire « Association culturelle israélienne Che'are Shalom Ve Tsedek » (AJDA, 1995, p.476). Le Conseil d'Etat refuse, dans cette affaire, de s'impliquer dans la gestion interne des cultes et reconnaît la légitimité de l'abstention de l'Etat.

23 Sous la direction de M.FLORY et J.-R.HENRY, L'enseignement du droit musulman, Paris, éd.du CNRS, 1989, 376pp.

24 Ibid., p.11.

25 H.BLEUCHOT, Le droit musulman en langue française dans les librairies islamiques en France dans Lectures contemporaines du droit islamique : Europe et monde arabe, op.cit., p.81. L'auteur a aussi fait une distinction entre les librairies islamiques, qui « ne vendent que des ouvrages de piété ou des ouvrages favorables à l'islam et dont le but est uniquement de servir l'islam », et les « librairies arabes » qui sont des librairies généralistes sur le monde arabe. Parmi les librairies islamiques, la librairie du Tawhid arrive en première position.

26 Y.QARADAWI, Le licite et l'illicite en islam, traduction de Salaheddine Kechrid, 2e édition corrigée, Paris, éd.Al Qalam, 1992, 364pp. Selon Hervé Bleuchot, ce livre est « un ouvrage de morale pratique contenant de très nombreuses citations du Coran et de la tradition », op.cit., p.94.

27 H.HAMDOUNI, Le Hijab de la femme musulmane, Paris, Maisson d'Ennour, 2001, 63pp.

28 Article de l'UOIF sur Le Conseil européen pour la fatwâ et la recherche dans <http://www.uoif-online.com/conseil.php>.

29 Fatwa 26 (décision 24) sur le site : <http://www.uoifonline.com>.

30 Comme Alexandre CAEIRO qui fait sa thèse sur « la production des fatwa en Europe » à l'EHESS à Paris.

J'aimerais un mari musulman qui discute avec sa femme

Etre musulmane en Suisse/Trois témoignages

Sara:

Je suis musulmane pratiquante. Pour les prières du vendredi, je vais souvent à Vevey, car il y a là un imam très ouvert et modern. J'y vais aussi pour des cours et des conférences, car je veux d'avantage connaître la vraie religion de l'islam et savoir, ce qui est vraiment écrit dans le Coran.

Pour faire le Ramadan, je n'ai pas de problèmes. Le matin, je me lève juste pour aller aux cours et je ne mange rien. C'est un peu dur les trois premiers jours, puis ça va. C'est important que ce ne soit pas facile, autrement, il n'y a pas de mérite! Le soir, la plupart du temps, je peux rentrer assez tôt chez moi. Dans le cas où j'ai un cours plus tard, je prends une datte avec moi pour rompre le jeûne et je fais la prière à l'EPF-L (Ecole Polytechnique Fédérale Lausanne), car il y a une salle de méditation qui est conçue pour tout le monde, mais ce sont presque que les musulmans qui l'utilisent.

Je mange que de la viande halal, ce qui n'est pas un problème, car il y a des boucheries. Quand je suis invitée chez une amie, elle me fait un plat à part. Acheter halal, c'est trop difficile pour les suisses. A l'EPF-L, je n'ai pas de problèmes, car, à la cantine, il y a toujours un menu végétarien.

Je ne porte pas le voile, pas encore. Mais je voudrais arriver au stade où je me sentirai à l'aise avec le voile, car cela fait partie de notre religion. On peut porter le voile aussi d'une manière moderne!

D'après la religion, il faut couvrir ses cheveux. J'ai des cheveux qui éveillent souvent l'admiration chez les européens, mais je voudrais être respectée et estimée pour moi-même, et pas pour ma beauté. Le port du voile aide à cela. Je voud-

rais montrer mes cheveux qu'à mon mari. Mais personne ne doit obliger les femmes à porter le voile: Il est très important de le porter par besoin intérieur et non par obligation! En Suisse, on n'est pas discriminé avec le voile.

Néanmoins, il est parfois difficile de vivre en musulmane en Suisse, car il y a beaucoup de tentations. Par exemple, quand les amis vous invitent à sortir avec eux dans des «boîtes», ce n'est pas très bien pour la religion. L'alcool n'est pas un problème, car je n'en bois pas. Mais, parfois, tous les amis autour de la table sont un peu éméchés, ce qui n'est pas très agréable...

J'ai vingt-et-un an, je suis née en Afghanistan, je vis en Suisse depuis dix-huit ans. Je voudrais me marier bientôt – si je trouve quelqu'un de bien, bien sûr. Il y a des prétendants qui viennent demander à ma mère, mais c'est moi qui choisirai finalement mon mari. Et là, je dois choisir entre deux mondes. J'aimerais un mari qui discute et partage avec sa femme, comme cela se fait entre européens, mais je sais que les maris musulmans, pour la plupart, n'ont pas cette tradition. De l'autre côté, ce n'est pas très facile non plus avec un européen, même converti, car les sociétés et les traditions sont très différentes.

Amira:

Ich behaupte der Islam lässt sich überall und unter allen Umständen leben, also auch hier in Europa, in der Schweiz. Andere Muslime behaupten, den Islam in einem nicht-islamischen Land zu leben, sei nur unter Aufgabe geltender islamischer Prinzipien möglich, also eigentlich gar nicht. Was stimmt nun? Die Frage lässt sich nicht schlüssig beantworten, wenn man sie vor

dem Hintergrund von richtig und falsch aufnimmt. Vielmehr gilt es zu überlegen aufgrund welcher Prämissen zwei derart gegensätzliche Aussagen zustande kommen.

Betrachtet man den Islam in erster Linie als eine im 7. Jahrhundert im arabischen Raum geprägte Kultur mit entsprechenden Gesellschaftsstrukturen und Regeln, welche vor allem die rechtlichen und rituellen Aspekte der Religion betonen, so ist ein Überwinden der Differenz zum Europa des 21. Jahrhunderts tatsächlich schwer vorstellbar. Begreift man den Islam als Weg, welcher zum Ziel einzig die Gottesnähe und Gottes Zufriedenheit hat, so ist das Individuum auf diesem Weg nirgendwo und unter keinen Umständen einem anderen Hindernis ausgesetzt als dem eigenen Ego.

Nun grenzt sich aber der Islam von einem Religionsverständnis, welches allein die individuelle Spiritualität zum religiösen Prinzip erklärt genau so ab wie von einem, das das gute, gottgefällige Handeln einzig im kollektiven Befolgen ritueller Gebote und Verbote sieht. Die Herausforderung für die Muslime sowohl in Europa wie auch in den «islamischen Stammländern» liegt darin, einen gangbaren Mittelweg zwischen individueller und kollektiver Religiosität zu finden und dabei spirituelle, ethische, rituelle und rechtliche Aspekte gleichermaßen zu gewichten und zu verknüpfen.

Es ist nicht verwunderlich, dass eine Gesellschaft, welche das Individuum über das Kollektiv stellt, bei der individuellen Religiosität Toleranz übt. Ob ich Zuhause in Grenchen im stillen Käm-

merlein mein Gebet verrichte, ob ich faste, ohne dass dies meine Aussenwelt zur Kenntnis nimmt, geschweige denn davon tangiert wird, ob ich meine Zakat heimlich entrichte, das alles wird gebilligt, und mir sind diesbezüglich keinerlei Einschränkungen auferlegt. Auch sehe ich keine Hindernisse, wollte ich die Pilgerreise unternehmen. Im Bereich der Spiritualität und der individuell praktizierten Ritualität wie auch im ethischen Bereich kann man den Islam hier mühelos leben. Anders sieht es aus sobald sich Religiosität kollektiv äussert und die Mehrheitsgesellschaft auch nur im geringsten davon Betroffen ist. Und «betroffen sein» heisst in diesem Fall schon lediglich mit der Andersartigkeit, einer «islamischen» Eigenheit konfrontiert zu werden. Das Kopftuch oder die immer noch weitgehend fehlende Möglichkeit zu islamischen Bestattungen sind nur zwei Beispiele. Es ist aber nicht nur die Mehrheitsgesellschaft, welche die Ausübung der Religion in der Gemeinschaft behindert. Wenn Frauen der Gang zur Moschee verwehrt wird, sei dies explizit oder implizit, indem Platzgründe vorgeschoben werden so, ist das ein durchwegs innerislamisches Problem.

Ein bisschen Recht hatte ein christlicher Freund, der einmal zu mir sagte, ich sei als Gläubiger ohne Gemeinschaft wie ein Fisch ohne Wasser. Aber was lehrt uns die Evolution? Sind die Fische lange genug auf dem Trockenen, dann lässt Gott ihnen erst Beine und dann Flügel wachsen...

Aissa:

Sept années ont passé depuis mon arrivée en Suisse. Des années durant lesquelles j'ai découvert une autre vie, un autre monde, où j'ai vécu autrement ma religion, l'islam.

J'ai été confronté à un double défi: faire face à une réalité autre en Suisse, concernant le foulard dans le monde du travail et vivre librement l'islam tout en m'intégrant dans une société chrétienne.

J'ai eu la chance, dès les premiers mois de mon arrivée, de travailler à temps partiel au sein de l'administration publique. J'ai pu constater alors les nombreux préjugés qui entourent la femme musulmane. Mais la patience et la tolérance permet-

SGMOIK-Kolloquium 2006

Bitte reservieren Sie sich den Freitag/Samstag, 24./25. November 2006. Dann findet in Zürich das nächste SGMOIK-Kolloquium statt, diesmal zum Thema «1001 Nachricht – west-östliches Abbilden, Verstehen und Missverstehen in Medien und Politik».

Organisation: Andreas Tunger-Zanetti und Hartmut Fähndrich in Zusammenarbeit mit dem Institut für Publizistik- und Medienforschung und dem Orientalischen Seminar der Universität Zürich.

Colloque SSMOCI 2006

Date à retenir! Vendredi et samedi, 24 et 25 novembre 2006, aura lieu à Zurich le prochain Colloque SSMOCI avec le thème suivant: «1001 nouvelles - des représentations ouest-est. Compréhension et malentendus dans les médias et en politique»

Organisation: Andreas Tunger-Zanetti et Hartmut Fähndrich, en collaboration avec l'Institut de sciences publicitaires et de recherche des médias et le Séminaire d'études orientales de l'Université de Zurich.

tent de venir à bout de cette entrave. Combien de fois mes collègues étaient étonnés voire choqués de me voir travailler. Combien sont-ils à s'être demandés, mais que fait cette dame ici ? C'est comme si porter le foulard m'ôte tout droit au travail ou d'être une femme active. Certains se montraient gênés de me voir partager avec eux la pause, ou de les accompagner prendre un café. D'autres, afin de surmonter leur peur, engageaient des discussions avec moi. Ces discussions, ce partage du quotidien ont complètement changé mon image. Ce n'est plus mon foulard qu'ils regardent mais ma personnalité et ma façon de penser. Et des deux côtés, nous avons pu découvrir que la distance qui nous séparait était minime et que nos différences culturelles et culturelles étaient en fait une richesse.

Cette première expérience professionnelle me fut très utile. Elle m'a permis de m'ouvrir à la société dans laquelle je vivais. Elle m'a aidée à être à l'écoute et à comprendre plus profondément les gens d'ici. Je me suis alors engagée dans le dialogue interreligieux pour continuer et parfaire cette découverte de soi et de l'autre.

En 2003, dans mon quartier, des femmes protestantes, catholiques et musulmanes, dont je fai-

sais partie, formèrent un groupe de rencontre afin de mieux se connaître. Dans ce quartier où deux églises et un centre islamique sont voisins, des femmes chrétiennes et musulmanes ont voulu dépasser leurs préjugés mutuels par le dialogue. L'idée fut très bénéfique pour toutes les parties. Parallèlement, je rejoignais le groupe «musulmans-chrétiens pour le dialogue et l'amitié», qui fut du reste à l'initiative de nouer des liens entre les trois lieux de culte de mon quartier. J'ai alors appris à «faire tomber» les préjugés par le dialogue, la franchise et la compréhension mutuelle.

Il faut reconnaître cependant que la femme musulmane est la première victime de l'image négative véhiculée par la plupart des médias sur l'islam et les musulmans. Plusieurs fois, j'ai été confrontée à des situations pénibles et difficiles au sein du travail. Le foulard n'est nullement un signe de soumission de la femme musulmane aux hommes, mais c'est ainsi que malheureusement il est perçu. Ce regard réducteur et très méprisant est souvent lourd à supporter. J'aimerais bien être regardée comme une femme qui partage les mêmes préoccupations et les mêmes soucis que toutes les autres femmes.

Propos recueillis par Elisabeth Bäschlin

WWW

Aktuelle Informationen finden Sie auch auf unserer Homepage: www.sagw.ch/sgmoik
Helfen Sie mit Ihren Vorschlägen, die Website aktuell zu gestalten.

Des informations actuelles se trouvent aussi sur internet: www.assh.ch/ssmoci. Visitez notre site et aidez-nous par vos propositions à le tenir à jour.